



L'an deux mille vingt cinq, le 16 mai

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 9 mai 2025
Nombre de conseillers : en exercice : 12
Présents : 8
Votants : 8 + 4 pouvoirs

Présents :

Madame Adeline CORRIGNAN,
Messieurs Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Philippe JACQUET, Thierry PASCAULT, Philippe DAVID, Philippe LOUIS-DREYFUS, Jean-François VOGEL.

Excusés :

Annick CHARBONNIER donne procuration à Pascal LIEUVE
Linda CHARPENTIER donne procuration à Philippe JACQUET
Erwan GRUX donne procuration à Thierry PASCAULT
Flore MOKHNACHI donne procuration à Adeline CORRIGNAN

Secrétaire de séance : Adeline CORRIGNAN

4. Décision modificative budgétaire n°1 – BUDGET ANNEXE RESTAURANT– Chap. 011 et 65

Monsieur le Maire adjoint aux finances, Pascal LIEUVE, expliquera au Conseil Municipal qu'une anomalie est apparue au SGC de Romorantin pour la prise en charge du budget 2025. En effet, il est nécessaire d'ouvrir les crédits nécessaires aux chapitres 011 et 65 afin de couvrir les dépenses déjà réalisées.

Décision modificative de budget n°1 – 67300 BUDGET ANNEXE RESTAURANT

- ✓ Section de fonctionnement – Dépenses :
- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »**
 - ❖ 63512 : Taxe foncière + 995,00 €
 - **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante**
 - ❖ 6588 : Autres charges diverses de gestion courante + 5,00 €
 - Total Dépenses de fonctionnement : 1 000,00 €**
- ✓ Section de fonctionnement – Recettes :
- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante**
 - ❖ 752 : Revenus des immeubles non affectés à des activités prof. + 1 000,00 €
 - Total Recettes de fonctionnement : 1 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'AUTORISER la décision modificative proposée, telle que définie ci-dessus.**

Votants : 12 Pour : 8 + 4 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Le Maire
Philippe AGULHON



La secrétaire de séance
Adeline CORRIGNAN